PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Marie-Hélène Boily, directrice générale
Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 248.11.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019

4. Rapport d'activités du conseil

4.1 Administration et développement

4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 8 octobre au 4 novembre 2019

4.1.2 Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité

4.1.3 Adoption du Règlement n° 249-2019 modifiant le Règlement no 188-2015 relatif au Programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises

4.1.4 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

4.1.5 Dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

4.1.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020

4.1.7 États comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2019

4.1.8 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

4.1.9 Désignation d'un conseiller municipal pour faire partie du comité local pour le projet « Municipalités attrayantes »

4.1.10 Autorisation d'un signataire - Offre d'achat à intervenir avec la Ville d'Alma pour l'acquisition du site de la Colonie Richelieu

4.1.11 Acquisition et installation de caméras de surveillance auprès de Lys Informatique

4.1.12 Aide financière au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Travaux de réfection sur le pavillon Bernard-Angers

4.1.13 fin de l'entente de fourniture de services en urbanisme avec la Municipalité d'Hébertville-Station

4.1.14 Fin de l'entente intermunicipale de fourniture de services en urbanisme avec les Municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Demande de dérogation mineure 158-2019, 2067-2069, route 169

4.2.2 Demande de dérogation mineure no 163-2019, lot 5 492 615 - Messieurs Martin et Michel Gaudreault

4.2.3 Adoption du second projet de règlement no 250-2019 modifiant le règlement de zonage 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.4 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Travaux complétés

4.2.5 Autorisation de signataires - Convention de réseaux de distribution aériens à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada

4.2.6 Demande de prolongation de délai vente d'un terrain commercial aux Équipements industriels Edmond-Louis Tremblay et Fils inc.

4.2.7 Renouvellement d'une demande à Bell Canada - Réparation des infrastructures angle des rues Saint-André et Saint-Basile

4.2.8 Octroi d'un contrat à la compagnie 9150-8234 Québec inc.- Tamisage du gravier réserve d'abrasifs

4.2.9 Octroi de contrats pour l'aménagement du terrain de balle secteur Lac-à-la-Croix - Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme PRIMADA pour la revitalisation de la rue Saint-Antoine - Acceptation des coûts et du concept d'aménagement

4.3.2 Autorisation Société des Loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix à construire un bâtiment de rangement sur le site du Centre récréotouristique le Rigolet - Appropriation au surplus accumulé de la Ville

4.3.3 Demande du CIAR pour une résolution d'appui dans le cadre du processus d'acceptation des conditions d'agrément au Ministère de la Culture et des Communications

4.3.4 Octroi d'un contrat à la Société de Sauvetage - Services d'un expert conseil dans le cadre du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale

4.3.5 Ouverture de la période des mises en candidatures - Adoption du nouveau Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle et nomination des membres du comité de sélection

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **249.11.2019** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **250.11.2019** **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 8 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 8 octobre au 4 novembre 2019, laquelle totalise la somme de 538 572,46 $. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **251.11.2019** **DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**

Considérant que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâs-

sés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

Considérant que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

Considérant que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

Considérant que la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

Considérant que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

Considérant que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

Considérant que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix se déclare par la présente en faveur de l'inclusion et l'ouverture à la diversité et se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **252.11.2019** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 249-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 188-2015 RELATIF AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES À L'INVESTISSEMENT POUR FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DES ENTREPRISES**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter le Règlement no 249-2019 modifiant le Règlement no 188-2015 relatif au Programme de crédit de taxes à l'investissement pour favoriser la croissance économique des entreprises. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **253.11.2019** **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le greffier, M. Mario Bouchard confirme le dépôt des formulaires de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, en l'occurrence, messieurs André Fortin,

Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne et Sylvain Lavoie.

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'accepter le dépôt des formulaires des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **254.11.2019** **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

Afin de se conformer à *la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le greffier, M. Mario Bouchard, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 $.

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **255.11.2019** **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

- **Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront généralement le premier lundi de chaque mois et qui débuteront à 19 h, à la Mairie;
- **Qu'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

13 janvier 2020	6 juillet 2020
3 février 2020	10 août 2020
2 mars 2020	14 septembre 2020
6 avril 2020	5 octobre 2020
4 mai 2020	2 novembre 2020
1 juin 2020	7 décembre 2020
	14 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **256.11.2019** **ÉTATS COMPARATIFS DE REVENUS ET DE DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accepter le dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses au 30 septembre 2019 préparé par la directrice des finances.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 **257.11.2019** **DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

Que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes ») incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération»);

Que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, M. Mario Bouchard, greffier et Mme Marie-Pier Lapointe, directrice des finances soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution , à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 **258.11.2019** **DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ LOCAL POUR LE PROJET « MUNICIPALITÉS ATTRAYANTES »**

Considérant que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix s'est engagée à participer au projet « Municipalités attrayantes » visant l'accueil, l'inclusion et l'établissement durable des personnes immigrantes;

Considérant l'entente intervenue avec le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

Considérant qu'un comité local doit être créé pour définir les enjeux et les actions à mettre en place dans une éventuelle politique d'accueil pour les nouveaux arrivants.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que M. Martin Voyer soit désigné pour faire partie du comité local pour le projet « Municipalités attrayantes;

Que M. Luc Maltais soit désigné substitut.

Adoptée à l'unanimité

4.1.10 **259.11.2019** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - OFFRE D'ACHAT À INTERVENIR AVEC LA VILLE D'ALMA POUR L'ACQUISITION DU SITE DE LA COLONIE RICHELIEU**

Considérant la proposition de la Ville d'Alma de vendre à la Ville le site de la Colonie Richelieu se trouvant sur le territoire de la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix;

Considérant que le site est actuellement peu exploité par la Ville d'Alma;

Considérant qu'une visite des lieux a permis de constater plusieurs avantages du site, tels une grande superficie de terrain, une plage composée d'un sable naturel, proximité de la Véloroute des Bleuets et du site du vélo de Montagne;

Considérant la popularité grandissante du Rigolet et le peu d'accès des sites publics autour du lac Saint-Jean;

Considérant l'intérêt de promoteurs privés à développer des activités, telles le camping sauvage, la location de yourtes et le développement de sentiers pédestres;

Considérant que la Ville d'Alma propose à la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix la signature d'offre d'achat pour la somme totale de 150 000 $ pour l'immeuble et les bâtiments, sous réserve des résultats des études environnementales et des autorisations nécessaires;

Considérant que la somme de 150 000 $ sera payable à la signature de l'offre de vente, au plus tard le 1er décembre 2020;

Considérant que dans le cas où la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix ne signerait pas l'acte de vente, au plus tard le 1er décembre 2020, cette offre deviendra caduque.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser Mme Marie-Hélène Boily à signer pour et nom de la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix une offre d'achat à intervenir avec la Ville d'Alma pour l'acquisition du site de la Colonie Richelieu se trouvant sur le territoire de la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.1.11 **260.11.2019** **ACQUISITION ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE AUPRÈS DE LYS INFORMATIQUE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser, à des fins de sécurité, l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance à être installées à la mairie, auprès de Lys Informatique pour la somme de 5 668,84 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 30 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.1.12 **261.11.2019** **AIDE FINANCIÈRE AU CAMP MUSICAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE PAVILLON BERNARD-ANGERS**

Considérant que des travaux urgents doivent être réalisés au revêtement extérieur du bâtiment Bernard-Angers du Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que la dégradation de certaines sections est avancée et qu'il est impératif de procéder à des travaux d'entretien;

Considérant que le Camp Musical avait opté pour une maximisation du bois lors de la construction en 2009;

Considérant que le coût estimé des travaux s'élève à environ 32 000 $;

Considérant que le Camp Musical est une institution culturelle majeure pour la région et reconnue à travers tout le Québec;

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, lors de la séance tenue le 8 octobre 2019, a confirmé une participation financière de 27 000 $.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix verse une aide financière de 5 000 $ au Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour financer une partie des travaux urgents à être réalisés sur le bâtiment Bernard-Angers et que cette aide soit conditionnelle à la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

4.1.13 **262.11.2019** **FIN DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE-STATION**

Considérant la conclusion d'une entente intermunicipale de fourniture de services en urbanisme conclue en 2004 avec la Municipalité d'Hébertville-Station;

Considérant les besoins en urbanisme de notre municipalité et de ceux identifiés par l'étude pour l'appréciation de la charge de travail;

Considérant que l'échange de service prive la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix d'une ressource pour une journée par semaine;

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De mettre fin à l'entente intermunicipale de fourniture de services en urbanisme conclue en 2004 avec la Municipalité d'Hébertville-Station au 31 décembre 2019 et de signifier à la Municipalité la collaboration des ressources pour le suivi des dossiers.

Adoptée à l'unanimité

4.1.14 **263.11.2019** **FIN DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES EN URBANISME AVEC LES MUNICIPALITÉS D'HÉBERTVILLE ET D'HÉBERTVILLE-STATION**

Considérant la conclusion d'une entente intermunicipale de fourniture de services en urbanisme conclue le 23 mai 2017 avec les Municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station;

Considérant que l'inspectrice en bâtiment de la municipalité d'Hébertville a remis sa démission;

Considérant que ce départ est une opportunité de se repositionner sur la question des ressources affectées à l'urbanisme dans les trois municipalités;

Considérant les besoins en urbanisme de notre municipalité et de ceux identifiés par l'étude pour l'appréciation de la charge de travail.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

De mettre fin à l'entente intermunicipale de fourniture de services en urbanisme conclue le 23 mai 2017 avec les Municipalités d'Hébertville et d'Hébertville-Station au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **264.11.2019** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 158-**

2019, 2067-2069, ROUTE 169

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure nº 158-2019 soumise par Monsieur Eric Bilodeau afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire au 2067-2069, route 169. Il s'agit d'une propriété pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est pas protégée par des droits acquis.

Les membres du conseil sont également informés que le requérant n'a pas acquitté les frais de 300 $ prévus à l'article 3.2.2 du règlement sur les dérogations mineures nº 27-99, et qu'en conséquence, la demande doit être refusée pour ce seul motif, tel que stipulé à l'article 3.2.4.2 de ce même règlement.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer de refuser la demande de dérogation mineure nº 158-2019 déposée par Monsieur Eric Bilodeau visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire à une distance de 0,15 m de la limite latérale de la propriété du 2067-2069, route 169, pour cause de non-paiement des frais liés à la demande.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **265.11.2019** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 163-2019, LOT 5 492 615 - MESSIEURS MARTIN ET MICHEL GAUDREAULT**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure nº 163-2019 soumise par Messieurs Martin et Michel Gaudreault visant à permettre le lotissement d'un emplacement de villégiature sur leur propriété située au 38e chemin, à une profondeur de 53,17 mètres, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 75 mètres, soit une dérogation de 21,83 mètres.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 23 octobre 2019) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter la demande de dérogation mineure nº 163-2019 déposée par Messieurs Martin et Michel Gaudreault afin de permettre le lotissement d'un emplacement de villégiature sur leur propriété située au 38e chemin, à une profondeur de 53,17 mètres, alors que le règlement de lotissement exige un minimum de 75 mètres, soit une dérogation de 21,83 mètres.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **266.11.2019** **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 250-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 22-99 ES SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'adopter le second projet de Règlement nº 250-2019 modifiant le Règlement de zonage nº 22-99 et ses amendements en vigueur. Ce Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **267.11.2019** **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - TRAVAUX COMPLÉTÉS**

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme

d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix approuve les dépenses d'un montant de 65 288,55 $ incluant les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **268.11.2019** **AUTORISATION DE SIGNATAIRES - CONVENTION DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA**

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. M. André Fortin, maire et M. M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan─Lac-à-la-Croix une convention de réseaux de distribution aériens à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada dans le cadre du développement domiciliaire du domaine du Plateau. Cette convention fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **269.11.2019** **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL AUX ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS EDMOND-LOUIS TREMBLAY ET FILS INC.**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder aux Équipements Edmond-Louis Tremblay et Fils inc. une prolongation de délai, soit jusqu'au 19 novembre 2019 pour la signature du contrat de vente d'un terrain commercial, lot numéro 6 292 766 du Cadastre du Québec. Passé ce délai, l'immeuble redeviendra la propriété de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et sera disponible pour un éventuel acheteur.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **270.11.2019** **RENOUVELLEMENT D'UNE DEMANDE À BELL CANADA - RÉPARATION DES INFRASTRUCTURES ANGLE DES RUES SAINT-ANDRÉ ET SAINT-BASILE**

Considérant la demande adressée à Bell Canada le 1er mai 2017 (résolution nº 115.05.2017) aux fins de procéder à la réparation complète des infrastructures de rues à l'angle des rues Saint-André et Saint-Basile;

Considérant que Bell Canada avait réalisé des travaux pour le passage souterrain d'un fil de fibre optique et avait engendré des bris importants de la chaussée;

Considérant que ces travaux n'étaient pas à l'épreuve du gel;

Considérant qu'en date des présentes, Bell Canada n'a pas donné suite à cette demande.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De réitérer auprès de Bell Canada, Bureau de gestion des projets, la demande de réparation complète des infrastructures de rues à l'angle des rues Saint-André et Saint-Basile.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **271.11.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE 9150-8234 QUÉBEC INC. – TAMISAGE DU GRAVIER RÉSERVE D'ABRASIFS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à la compagnie 9150-8234 Québec inc. le contrat de tamisage du gravier de la réserve d'abrasifs pour l'entretien des routes hivernales saison 2019-2020 pour la somme de 9 146,25 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 25 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 **272.11.2019** **OCTROI DE CONTRATS POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE SECTEUR LAC-À-LA-CROIX - APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder, dans le cadre des travaux d'aménagement du terrain de balle dans le secteur Lac-à-la-Croix, les contrats suivants :

Soumissionnaire	Contrat	Montant excluant les taxes applicables
Atelier d'usinage Métabetchouan	Fabrication de 2 toitures	4 328 $
Électro Saguenay	Achat de 6 poteaux	8 195 $

D'approprier ces sommes au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **273.11.2019** **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMADA POUR LA REVITALISATION DE LA RUE SAINT-ANTOINE - ACCEPTATION DES COÛTS ET DU CONCEPT D'AMÉNAGEMENT**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix à déposer une demande d'aide financière au Programme PRIMADA pour la revitalisation de la rue Saint-Antoine au montant de 200 000 $ et d'accepter le concept d'aménagement à être déposé à la demande.

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

La Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

La Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **274.11.2019** **AUTORISATION SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX À CONSTRUIRE UN BÂTIMENT DE RANGEMENT SUR LE SITE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET - APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'un bâtiment de rangement de 24 pieds x 30 pieds sur le site du centre récréotouristique le Rigolet;

Considérant que suite à cet appel d'offres les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	**Travaux**	**Montant excluant les taxes applicables**
Structures Mur à Mur	Murs isolés	5 300,00 $
Quincaillerie Tremblay Laroche inc.	Matériaux de finition du bâtiment intérieur et extérieur	8 141,47 $
Toiturex inc.	Fermes de toit	1 850,00 $
Portes et fenêtres Latulippe	Porte de garage et entrée	1 718,91 $
Construction et excavation R.D. inc.	Plancher de béton et isolant	9 000,00 $
Les Constructions S.Gauthier inc.	Montage des murs et finition extérieure	12 339,68 $
SPO électrique	Électricité	4 550,00 $
	Total :	**42 900,06 $**

Soumissionnaire	**Travaux**	**Montant excluant les taxes applicables**
Cabanon du Lac	Construction complète du bâtiment Constrution automne - hiver (option)	49 900,00 $ + 6 000,00 $
SPO électrique	Électricité	4 550,00 $
	Total :	**60 450 $**

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'autoriser la Société des Loisirs à accorder le contrat pour la construction d'un bâtiment de rangement de 24 pieds x 30 pieds sur le site du centre récréotouristique le Rigolet aux soumissionnaires décrits dans le premier tableau pour la somme totale de 42 900,06 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans les offres de services.

D'approprier au surplus accumulé de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix la somme de 32 900,06 $ plus les taxes applicables et que la somme restante de 10 000 $ plus les taxes applicables soit financée par la Société des Loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **275.11.2019** **DEMANDE DU CIAR POUR UNE RÉSOLUTION D'APPUI DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ACCEPTATION DES CONDITIONS D'AGRÉMENT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

Considérant la demande du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité d'appuyer sa demande d'agrément sans condition à être déposée au Ministère de la Culture et des Communications;

Considérant l'implication financière importante de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix auprès du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité;

Considérant l'implication bénévole des membres du comité de repositionnement.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'appuyer le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité dans sa demande d'agrément sans condition à être déposée au Ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **276.11.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE - SERVICES D'UN EXPERT CONSEIL DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION ET DE TRANSFORMATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Considérant les conditions de l'entente de financement à intervenir avec le ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur et le ministre responsable de la région afin de réaliser le projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale;

Considérant l'ampleur du projet et la complexité des appels d'offres reliés à l'architecture, l'ingénierie et les devis de constrution;

Considérant les recommandations formulées lors de la rencontre préparatoire du mois de septembre dernier pour l'engagement d'un professionnel nous accompagnant dans la préparation des appels d'offres reliés au projet.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'accorder à la Société de sauvetage un contrat pour les services-conseils d'un professionnel aux fins d'accompagner la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix dans la préparation des appels d'offres pour le projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale. Le contrat est d'une durée maximale de 20 heures au taux horaire de 103 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 24 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **277.11.2019** **OUVERTURE DE LA PÉRIODE DES MISES EN CANDIDATURES - ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'adopter la nouvelle version adaptée du Programme d'aide à l'élite sportive et culturelle;

D'autoriser la mise en application du Programme d'aide à l'élite édition 2019 et de désigner les périodes de mise en candidature et de référence comme suit :

- Période de réception des mises en candidature : du 11 novembre 2019 au 6 janvier 2020
- Période de référence pour les réalisations : du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019

D'autoriser la formation d'un comité de sélection pour l'édition 2019 formé de deux élus municipaux, dont Messieurs Richard Lapointe et Evans Potvin et d'un citoyen représentant de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Représentation à l'activité Ste-Croix vous reçoit
- Comité administration et développement
- Comité Corporation touristique secteur Sud
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Représentation au tirage de la Corporation de développement
- Réunion Festi-Vélo
- Rencontre avec les représentants du Camp Musical
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Représentation à l'activité Festitrouille
- Réunion MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre avec les responsables des Chevaliers de Colomb
- Réunion Véloroute des Bleuets
- Réunion Destination Lac-Saint-Jean
- Représentation à la porte ouverte Maison des Jeunes
- Rencontre avec la ministre Andrée Laforest dossier Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Rencontre avec M. Roger Ménard, agronome
- Souper bénéfice Société d'Histoire du Lac-Saint-Jean
- Comité ferroviaire pour la sécurité civile
- Rencontre avec le ministère des Transports dossier sécurité route 170 secteur Banc de sable
- Rencontre avec M. Duceppe-Brunelle, candidat aux élections fédérales

4.4.2 278.11.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	***Demande***	***Aide accordée***
Club des petits déjeunes école Mgr Victor	Aide financière	100 $
Ville d'Alma	Représentation parade jour du souvenir	100 $
Club Eau Bois	Coquetel de bienvenue soirée annuelle	125 $
Opération Nez-rouge	Aide financière	200 $
Gala Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Lac-Saint-Jean	Participation au Gala	4 billets à 90 $ 360 $
Karianne Gilbert	Soirée lancement premier album	4 billets à 20 $ 80 $
Chevaliers de Colomb conseil 9841 et Fabrique Sainte-Croix	Demande d'achat de billets	3 billets à 20 $ 60 $
Fabrique Sainte-Croix	Déneigement saison 2019-2020	2 525 $
Concours d'Histoire Raymond Labonté	Participation à la 23e édition sous le thème « Explorer l'histoire à travers le monde»	100 $

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 279.11.2019 OCTROI D'UN CONTRAT À POMPES SAGUENAY - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE SOUFFLANTE POUR LES BASSINS D'ÉPURATION DU SECTEUR LAC-À-LA-CROIX - APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe

D'accorder à Pompes Saguenay le contrat d'acquisition et d'installation d'une soufflante pour les bassins d'épuration du secteur Lac-à-la-Croix pour la somme de 11 025,76 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 8 octobre 2019.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Fibre optique internet haute vitesse
- Canadien National

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Voyer propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier